
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
d'arrondissement tenue exceptionnellement en direct par webdiffusion le jeudi 6 août 2020 à 8
h en raison de la pandémie COVID-19 dans le respect des consignes de l'arrêté 2020-004 du
15 mars 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux**

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
M. Richard Deschamps, conseiller de ville
Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement
Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement
Mme Lise Zarac, conseillère de ville

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Nathalie HADIDA, Secrétaire d'arrondissement
Mme Chantal GAGNON, Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Pierre DUPUIS, Directeur d'arrondissement adjoint

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 8 h.

CA20 20 0294

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement.

Tous les membres du conseil étant présents et y consentant le point suivant est ajouté :

10.02.1 Allocution de la mairesse

Adoptée à l'unanimité.

10.02

Allocution de la mairesse

Mesdames et messieurs,

Avant de débiter cette séance du conseil, un mot sur le terrible drame qui a frappé le Liban cette semaine.

Le mardi 4 août 2020, il y a 48 heures à peine, une série de gigantesques explosions sont survenues dans le port de Beyrouth, en plein cœur de la capitale libanaise, semant la mort et la destruction sur des kilomètres à la ronde. Aux dernières nouvelles, on compte 135 victimes, mais on craint évidemment que le bilan soit beaucoup plus lourd. Déjà, on recense plus de 5 000 blessés et 300 000 personnes auraient perdu leur logis.

On devine ce que ressentent nos concitoyens d'origine libanaise, à LaSalle comme partout dans la région, mais aussi tous les LaSallois et les Québécois qui ont des parents, des amis ou des relations professionnelles à Beyrouth. Comme nous, ils sont affligés devant les images d'une pareille destruction. La capitale du Liban, une des villes les plus belles et les plus vivantes du Moyen Orient, avait déjà été durement éprouvée par la guerre il y a 30 ans, ensuite par de terribles attentats, et enfin par les graves crises politiques et économiques des dernières années. Voici qu'elle doit aujourd'hui subir l'une des pires explosions accidentelles de l'histoire.

Ce matin, mes collègues du conseil et moi rendons hommage à toutes les victimes de cette catastrophe et avons une pensée émue pour l'ensemble des Libanaises et des Libanais. Comme élu municipaux, nous imaginons à peine comment nos collègues du conseil municipal de Beyrouth peuvent affronter une catastrophe d'une telle ampleur, à laquelle aucun plan de mesures d'urgence ne peut nous préparer. Nous leur souhaitons tout le courage du monde.

Merci

CA20 20 0295**Période de réponses et questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens par courriel.

Aucune question n'a été reçue par courriel.

10.03

CA20 20 0296**Contrat à Constructions Emcon - démolition et reconstruction du chalet Michele-Panetta**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 1 539 564,02 \$ taxes incluses (contrat : 1 354 149,11 \$ + contingences : 135 414,91 \$ + incidences : 50 000 \$) pour des travaux de démolition et de reconstruction du chalet Michele-Panetta dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Constructions Emcon Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 635301 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 354 149,11 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1200269004

CA20 20 0297**Addenda 1 de la Convention avec l'Association Récréative du parc Riverside - plages horaires gratuites**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'approuver l'addenda 1 de la Convention signée entre l'arrondissement de LaSalle et l'Association Récréative du parc Riverside Inc., afin d'accorder une somme additionnelle de 3 425 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour permettre à l'organisme d'offrir des plages horaires gratuites aux membres du Club de natation Calac et Club de triathlon Élite pour la période du 13 juillet au 21 août 2020.

D'accorder une contribution financière totale de 3 425 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cet addenda.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1205348004

CA20 20 0298**Adoption - règlement LAS-0138 autorisant un centre de la petite enfance**

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 13 juillet 2020;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 13 juillet 2020 ainsi que sur le site internet de l'arrondissement;

Attendu qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt,

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'adopter le règlement no LAS-0138 visant à autoriser l'usage "centre de la petite enfance" sur le lot numéro 2 926 456 et abrogeant le règlement no LAS-0128.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1202363053

CA20 20 0299**Levée de la séance**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De lever la séance à 8 h 06.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Nathalie HADIDA
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 31 août 2020.

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement